

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 706

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 44**

À l'alinéa 66, substituer au mot :

« bénéfice »

le mot :

« bénéficié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.